

Image not found or type unknown



Construction maison individuelle

Par **HERMIONE70**, le **13/02/2008** à **15:03**

Vivant en concubinage avec deux enfants, nous sommes en train de contracter un prêt immobilier dans le cadre d'une construction de maisons individuelles.
le terrain appartient à mon conjoint (acheté devant un notaire mais lui venant de sa famille), l'organisme de garantie me demande de signer une attestation mentionnant qu'en tant que coemprunteur je suis tenue de payer mais appareament l'unique et seul propriétaire du bien est mon conjoint?
Sans être marié, avons nous la possibilité en étant co emprunteur à 50/50, d'être propriétaire chacun de la moitié de la maison?
Si avant la fin de la construction nous nous marions sous le régime de la communauté, avons nous la possibilité de passer la maison dans notre communauté de biens? et dans ce cas précisément serais je alors propriétaire de la moitié de la maison?
Merci de vos réponses rapides, car nous devons finaliser notre projet d'ici fin de semainernSincères salutations